

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

**DELIBERATION N° 5/3 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI). Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout.**

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.333-3,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout, précisant que « *les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant* »,

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) disposant que « *le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par le présent code et des textes régissant ces organismes...* ».

Ceci exposé,

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant.

A L'UNANIMITÉ, l'Assemblée a décidé de procéder à ces nouvelles désignations par le vote à main levée.

■ **Ont fait acte de candidature** :

- Pour la liste « *Fiers d'être Denaisiens* » :

- Monsieur COTTON Frédéric, en qualité de titulaire.
- Monsieur SANCHEZ Thomas, en qualité de suppléant.

.../...

- Pour la liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » :

- Madame MESSAOUI Camellia, en qualité de titulaire.
- Monsieur FEDDAL Youssouf, en qualité de suppléant.

Après avoir procédé au vote à main levée,

Résultats du scrutin :

■ **Ont obtenu :**

- Messieurs COTTON, SANCHEZ (*liste « Fiers d'être Denaisiens »*) : **29 VOIX**
- Madame MESSAOUI, Monsieur FEDDAL (*liste « Un nouveau souffle pour Denain »*) : **2 VOIX**
- Abstentions : **4** (MM. WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART)

**Monsieur COTTON** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné délégué titulaire. **Monsieur SANCHEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné délégué suppléant.

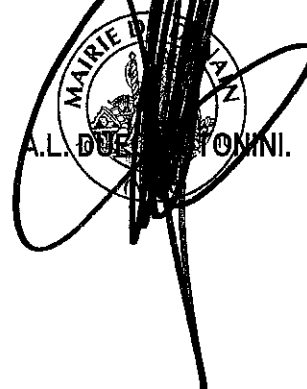
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....